

Procès verbal

Le jeudi 27 novembre 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 21 novembre 2025, s'est réunie sous la présidence de Jean-Pierre JAVELOT.

Secrétaire de la séance : Marc RICHER

Présents : Jean-Pierre JAVELOT, Daniel HOUELCHE, Marc RICHER, Annette RELIER, Xavier BASCOU, Gérard BRUNY, Brigitte PINCHON

Représentés :

Absents et excusés : Margaux FLAMENT

Ordre du jour :

- Acquisition de la parcelle cadastrée D94 - Lieu-dit "Pré du Pont d'Aveny"
- Demande d'aide financière auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français

Délibérations du conseil :

Acquisition de la parcelle cadastrée D94 - Lieu-dit "Pré d'Aveny" (N° AU_001_2025)

Exposé des motifs:

M. le Maire fait état de la demande de renseignement de la Direction Nationale d'Interventions Domaniales portant sur la parcelle de terrain sise à Montreuil-sur-Epte, lieu-dit "Pré du Pont d'Aveny", terrain en friche arborée, cadastrée D 94 d'une contenance de 24738 m², propriété d'une succession que le Domaine gère à la suite d'une décision judiciaire. Le service du Domaine envisage de procéder à la cession amiable du bien en l'absence d'un exploitant prioritaire selon la procédure d'appel d'offres. La Commune peut faire part de son intérêt.

La date limite de réception des candidatures est fixée le 09/12/202.

M. le Maire rappelle que la parcelle se situe dans le périmètre d'un monument classé (le pont d'Aveny), du site classé de la Vallée de l'Epte, dans le périmètre de la mission NATURA 2000 et du PNR du Vexin Français et est classée en zone naturelle inondable au PLU.

Le PNR et la mission Natura 2000 sont favorables pour un projet de valorisation écologique en y instaurant une réserve ornithologique avec un observatoire à oiseaux à partir de la voie verte et en assureraient l'entretien.

Le PNR financerait l'acquisition de la parcelle à hauteur de 80% sachant que le prix de vente se situerait entre 0.50 et 0.75 € le m² y compris les frais de notaire.

M. le Maire souligne l'intérêt de conserver cette zone humide qui offre une grande biodiversité, permet le filtrage des eaux et un grand stockage de carbone qui améliore la qualité de l'eau avant le déversement dans l'Epte. C'est également une aire de repos, de nourrissage et de nidification des oiseaux. Bref, un milieu naturel sensible, un écosystème essentiel pour la planète.

Après consultation, le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 16 octobre dernier, s'est prononcé à l'unanimité pour la poursuite de ce projet d'acquisition de la parcelle en question dans le cadre d'une opération publique à caractère collectif et pédagogique indéniable.

Compte tenu du calendrier, M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le prix d'acquisition de la parcelle cadastrée D 94.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée D 94 d'une contenance de 24738 m²- lieu-dit "Pré du Pont d'Aveny " à Montreuil-sur-Epte.

- FIXE l'offre de prix auprès du Domaine à 6185 €

- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

POUR:	6 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	1 VOIX
				Brigitte PINCHON	

Délibération : adoptée

Demande d'aide financière auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français

(N° AU_002_2025)

Exposé des motifs :

Dans le cadre d'une opération publique à caractère collectif et pédagogique indéniable, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle de terrain sise à Montreuil-sur-Epte, lieu-dit "Pré du Pont d'Aveny", cadastrée D 94 d'une contenance de 24738 m², terrain nu en friche arborée, propriété d'une succession que le Domaine gère à la suite d'une décision judiciaire et qu'il a décidé de vendre selon la procédure d'appel d'offres.

Le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à candidater en présentant une offre d'acquisition de la parcelle au prix de 6185 €.

M. le Maire rappelle que la parcelle se situe dans le périmètre d'un monument classé (le pont d'Aveny), du site classé de la Vallée de l'Epte, dans le périmètre de la mission NATURA 2000 et du PNR du Vexin Français et est classée en zone naturelle inondable au PLU.

Le PNR et la mission Natura 2000 sont favorables pour un projet de valorisation écologique en y instaurant une réserve ornithologique avec un observatoire à oiseaux à partir de la voie verte et en assureraient l'entretien.

Le PNR financerait l'acquisition de la parcelle à hauteur de 80% de la dépense. Sont également éligibles les frais de notaire et de géomètre.

M. le Maire souligne l'intérêt de conserver cette zone humide qui offre une grande biodiversité, permet le filtrage des eaux et un grand stockage de carbone qui améliore la qualité de l'eau avant le déversement dans l'Epte. C'est également une aire de repos, de nourrissage et de nidification des oiseaux. Bref, un milieu naturel sensible, un écosystème essentiel pour la planète à préserver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- CHARGE M. le Maire de solliciter le soutien financier auprès du Parc Naturel Régional du Vexin Français titre de l'acquisition d'un terrain en milieu naturel sensible.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération

POUR:	6 VOIX	CONTRE:	- VOIX	ABSTENTION:	1 VOIX
				Brigitte PINCHON	

Délibération : adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Jean-Pierre JAVELOT
Président de séance

Marc RICHER
Secrétaire de séance